

LISTE DES POINTS D'ARRÊTS PAR COMMUNE

Cocher le point d'arrêt de montée

ATHIS-VAL DE ROUVRE

- ATHIS DE L'ORNE
- Gare scolaire de Pont Cel
 - La Blanchardière
 - La Foucaudière
 - La Guesnonnière
 - La Malière
 - La Masure
 - La Métairie
 - La Tarillée
 - Le Buat
 - Le Poirier
 - Les Clos
 - Les Noës
 - Rue Berthelot
 - Rue G. Le Conquérant

BRÉEL

- Le Bourg

LA CARNEILLE

- Le Bourg (École)
- La Butte Lainé
- La Langnolière
- La Morignée

LES TOURAILLES

- Église

NOTRE-DAME-DU-ROCHER

- Le Bourg

RONFEUGÉRAI

- La Folinière
- Le Bourg (Place)

SÉGRIE FONTAINE

- Le Bourg (École)
- La Bagotière
- Les quatres vents

TAILLEBOIS

- Le Bourg

AUBUSSON

- Le Bourg
- Guermondière

BANVOU

- École Primaire Publique
- Le Bourg (Église)

BELLOU-EN-HOULME

- Le Bourg

BERJOU

- Cambercourt
- Le Bourg (École)
- Le Gué Besnard
- Les Cours

BRIOUZE

- Gare SNCF

CAHAN

- La Bijude
- Le Bourg
- Les Planches

CALIGNY

- Aubrière
- Breuil
- Domaine
- Le Bourg (École)
- Le Hoguet
- Les Ramées
- La Vallée Rabache
- Le Pont
- Les Rivières
- Vieux Caligny

CERISY-BELLE-ÉTOILE

- Bourg
- Brochardière
- Forestrie Caillot
- La Hagrie
- La Haute Morlandière
- Loges
- Vallérie

DOMPIERRE

- Bourg

DURCET

- Salle des Fêtes

ECHALOU

- Bourg
- Les Mézerets

FLERS

- Buisson Corblin
- Clos du Bois
- Filtroquet
- Gare SNCF
- Guéronnière
- Hautes Folletières
- Jehannière
- La Haute Deverre
- Saint Michel
- Maison Saint Michel
- Place de Paris
- Vallées

LA BAZOQUE

- La Viardière
- La Fouillée
- Le Bourg

LA CHAPELLE-AU-MOINE

- Bourg
- Embûche
- Masure
- Terriers

LA CHAPELLE-BICHE

- Banvole
- École
- Croix
- Fontaine Blaise
- Vergers

LA COULONCHE

- Bourg
- La Lande
- La Rousselière

LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

- Cité de la Haie
- Collège Charles Léandre
- Le Gué plat
- Les Castors
- La Fougère

LA FERTE-MACÉ

- Ancienne gare SNCF
- Centre Leclerc
- Lycée des Andaines
- Place Neustadt
- Stade Bld Hamonic

ANTOIGNY

- Mairie

LA LANDE-SAINT-SIMÉON

- Le Bourg (Mairie)

LA LANDE-PATRY

- ADAPEI
- Champ de la Dame
- École
- Étangs
- Gevraisière
- Gomondière
- La Lande église
- La Lande Mairie
- Oisellerie
- Rosserie
- Vivier

LANDIGOÛ

- Le Bourg

LANDISACQ

- Le Bourg
- La Flaudière
- La Jardinière

- Le Noyer

- Le Plessis
- Les Carrefours
- Métairie

LA SELLE-LA-FORGE

- Le Bourg
- Champ de l'Épine
- Domaine
- Halouzière
- Hamel Hélie
- Moulin
- Le Jardinnet
- Fumeçon

LE CHÂTELLIER

- Le Bourg
- École
- La Créatine
- La Filochère

LE GRAIS

- Le Bourg

LE MÊNIL-DE-BRIOUZE

- La Laurencière
- Les Grandes Roussières
- Longuenoë
- Salle Polyvalente

LES MONTS D'ANDAINE

SAINT-MAURICE DU DÉSERT

- Beau Soleil
- École Primaire Publique
- Le Bourg

LA SAUVAGÈRE

- École Primaire Publique
- Église
- Mauny

LONLAY-LE-TESSON

- Parking

MÊNIL-HUBERT-SUR-ORNE

- Bel air - L'Osier
- La Batonnière
- La Valette - Le Bas Bourg
- Le Bourg (Église)
- Rouvrou

MESSEI

- La Gare
- La Pacotière
- La Pignoché
- Le Buisson Jourdan
- Les Génétés
- Places des Combattants
- Planches de Croc
- Rue Riegler

MONTILLY-SUR-NOIREAU

- Le Bourg
- École
- Le Pont
- Planches

POINTEL

- Église

SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI

- L'Ètre Gallet
- Le Bourg (D18- Aire d'arrêt)
- Le Bourg (D840- primaires)

SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE

- École des Mines
- École Mairie
- La Bunèche
- Rocher
- Saint-Clair (Poste)

SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS

- Bellevue
- Le Bourg
- Henri Véniard
- Haut Faix
- Hameau de Vère
- Launay Cornu
- Le Mesleret

- Le Stade

- Les Nouettes
- Moulin de la Riptière
- Neuville
- Pont de Vère
- Tremblay

SAINT-HONORINE

LA-CHARDONNE

- Cingal
- Le Bourg (École)
- La Ferté

SAINT-PAUL

- Launay Vénieux
- Saint-Paul (Cimetière)
- Garderie

SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE

- Le Bourg
- La Roche d'Oètre

SAINT-PIERRE-DU-REGARD

- Le Bourg école
- Le Grand Samoi

SAIRES-LA-VERRE

- Le Bourg

SAINTE-OPPORTUNE

- La Bergerie
- Le Bourg

AGENCE NÉMUS

6, place du Général de Gaulle 61 100 Flers

02 33 65 80 80

nemus.flers-agglo.fr

• HIVER

Du 2 janvier au 6 juillet 2019 et à partir du 2 septembre 2019

Lundi à vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-18h15

Samedi : 8h30-12h00

Fermeture à 16h45 pendant les petites vacances scolaires

• ÉTÉ

Du 8 juillet au 2 septembre 2019

Lundi à vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30.

Fermé le samedi matin.



TRANSPORTS SCOLAIRES DEMANDE DE CARTE

2019
2020

Ensemble,
bougeons autrement !

flers Agglo



TRANSPORTS SCOLAIRES 2019/2020

INSCRIPTIONS DU 3 JUIN AU 31 JUILLET

Nouveau ! Abonnez-vous
en ligne sur nemus.flers-agglo.fr



Ne jetez pas votre carte Némus !
Elle sera rechargée pour l'année scolaire
2019/2020.

Plus d'informations

AGENCE NÉMUS
6, place du Général de Gaulle
61100 Flers
02 33 65 80 80



INFORMATIONS PRATIQUES

Les bénéficiaires des transports scolaires sont les élèves des établissements d'enseignement publics, ou privés sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, situés sur le territoire Flers Agglo :

- Enseignement préscolaire (maternelle) ;
- Enseignement primaire ;
- Enseignement secondaire (collège / lycée) et BTS.

Pour bénéficier d'un abonnement Campus, **les élèves doivent être domiciliés et étudier sur le territoire de Flers Agglo** (domicile légal du / des parents ou du représentant légal).

Pour toute autre situation (domiciliation ou scolarisation hors Flers Agglo), vous devez effectuer vos démarches de demande de carte auprès de la Région Normandie (Tel. : 02.33.81.61.95).

L'élève doit être en possession de son titre de transport à compter du jour de la rentrée scolaire.

Vous habitez dans l'une des 42 communes de Flers Agglo et votre établissement scolaire de secteur (collège ou lycée) se situe dans l'agglomération.

Vous avez trois possibilités pour acheter votre abonnement scolaire :

1. Faire votre demande en ligne : nemus.flers-agglo.fr.
2. Compléter la demande et joindre les pièces justificatives. Renvoyer les documents sous enveloppe en indiquant : Agence Némus libre réponse 39013 61109 FLERS Cedex ou déposez-les à l'Agence Némus avant le 31 juillet 2019.
3. Venir à l'agence Némus munis des pièces justificatives.

TARIFS

Tarif dégressif en fonction de votre Quotient Familial CAF (QF Caf)

	Maternelle Primaire	Collège/Lycée/BTS
Plein Tarif (QF CAF > 650 €)	45,00 €	90,00 €
450 € < QF CAF ≤ 650 €	22,50 €	45,00 €
250 € < QF CAF ≤ 450 €	11,25 €	22,50 €
QF CAF ≤ 250 €	4,50 €	9,00 €

Le Quotient Familial est calculé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales

MODE DE PAIEMENT : ESPÈCES CHÈQUE CB

PIÈCES À FOURNIR

- 1 photo d'identité récente en couleur (nom et prénom au verso), si vous n'êtes pas détenteur d'une carte sans contact Némus.
- 1 attestation de paiement CAF datant de moins de 3 mois, mentionnant le nom des enfants bénéficiaires. (seulement si QF CAF ≤ 650 €).
- 1 chèque libellé à l'ordre de VTNI-NÉMUS (encaissement en septembre 2019).
- Paiement par carte bancaire sur la boutique en ligne ou en espèces à l'agence Némus.

En cas de détérioration, de perte ou de vol, une nouvelle carte sera délivrée, moyennant une participation de 20 €. La carte est rigoureusement personnelle et doit être validée à chaque montée.



NE PAS OUBLIER DE COCHER VOTRE POINT D'ARRÊT DE MONTÉE.

CADRE RÉSERVÉ À NÉMUS

CARTE N° _____ N° DE CIRCUIT _____

(À REMPLIR PAR LA FAMILLE EN LETTRES CAPITALES)

NOM DE L'ÉLÈVE : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____
JOUR MOIS ANNÉE

DOMICILE : N° et Rue _____

CODE POSTAL : _____

LOCALITÉ : _____

TÉL. MOBILE ÉLÈVE _____

J'accepte la réception des SMS qui pourraient m'être envoyés pour m'informer des conditions de circulation.

À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ

NOM : _____

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE BTS

CLASSE : _____

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL : _____

PRÉNOM : _____

TÉL. MOBILE : _____

TÉL. FIXE : _____

ADRESSE MAIL : _____

J'accepte la réception des SMS et de courriels qui pourraient m'être envoyés pour m'informer des conditions de circulation.

Responsable légal Père Mère Tuteur Autres

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS CI-DESSUS

Date: _____

SIGNATURE: _____